

PROGRAMME

Plan de prévention et protocole de chargement :

*Gérer les risques liés à la co-activité dans l'enceinte
de l'entreprise et respecter la réglementation*

La durée

- ✕ 1 jour (7 heures)

Les participants

- ✕ animateur Sécurité, salarié compétent désigné, personnes chargées de la mise à jour du document unique



Accessibilité de la formation :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Notre Référent Handicap est chargé d'organiser leur accueil :

Mathilde ☎ 06 75 633 640

✉ fpcsudouest@gmail.com



Certifié QUALIOP1 – N° FRO60805-2
Certifié VERISELECT – N° FRO56695-1

FPC Sud Ouest

*actions de Formation, Prévention et
Conseil pour la réduction des risques
professionnels*

🌐 www.fpcso.com

📍 9 rue Sébastopol
31000 Toulouse

☎ 06 75 63 36 40

✉ fpcsudouest@gmail.com

SARL au capital de 10 000 €

Siret 478 622 632 00014

RCS Toulouse

APE 8559A

N° existence 73.31.04326.31

N° assurance RCP 300010020

Référents

Accueil / handicap / administratif :

Mathilde ☎ 06 75 63 36 40

✉ mathilde.dates@gmail.com

Pédagogie / qualité :

Christian ☎ 06 52 01 54 60

✉ cerisere.christian@neuf.fr

Protection données personnelles :

Justine ☎ 07 55 77 21 14

✉ jdeditfpc@gmail.com

Formateurs

Christian, Philippe, Pascal

Le contexte

La réglementation prévoit depuis 1992 que l'entreprise utilisatrice doit assurer la sécurité des salariés des prestataires et fournisseurs qui interviennent dans ses locaux, ainsi que de celle des personnes qui la livrent. Cette obligation de sécurité s'avère dans les faits moins respectée que d'autres, telles que le document unique, alors que les conséquences de leur non-respect sont en cas d'accident grave aussi importantes.

Cette formation très pratique limite l'approche réglementaire pour privilégier la construction d'un outil de gestion efficace, intégrant un plan de prévention et un protocole de chargement. Elle aborde l'organisation générale de l'accueil des prestataires et chauffeurs et aboutit à la création d'outils concrets de recueil d'informations, d'évaluation et de communication.

Au niveau pédagogique, elle utilise une démarche de prévention des risques de la co-activité basée sur l'analyse de situations de travail réelles ou probables et ne se réduit pas à une mise en conformité administrative avec les exigences réglementaires.

Les objectifs de la formation

- ✗ Prévenir les accidents liés à la co-activité dans l'enceinte de l'entreprise.
- ✗ Respecter le décret du 20 février 1992 relatif au plan de prévention et au protocole de chargement et de déchargement.

Les objectifs pédagogiques

Être capable de :

- ✗ Identifier et évaluer les risques liés à la co-activité dans l'enceinte de l'entreprise.
- ✗ Elaborer un protocole général de prévention de ces risques qui tienne compte de :
 - La nature et l'importance des risques
 - La fréquence et l'importance des interactions : durée, localisation dans l'enceinte, population interne concernée par la co-activité...
 - Le nombre de prestataires externes impliqués dans la co-activité et leur permanence : presque toujours les mêmes ou bien jamais les mêmes.
 - Les modes de management des risques en présence
- ✗ Créer des outils de suivi du protocole défini.
- ✗ Valider la pertinence du protocole et des outils produits vis-à-vis des exigences réglementaires liées au plan de prévention et au protocole de chargement et de déchargement.

Les participants et les pré-requis

- ✗ Animateur Sécurité, salarié compétent désigné, personnes chargées de la mise à jour du document unique
- ✗ Pré-requis :
 - Être capable d'identifier un risque observé dans une situation de travail, de le décrire, de l'évaluer en utilisant la méthode d'évaluation utilisée dans le document unique de l'entreprise et de formuler des propositions de mesures de prévention.
 - Une certaine habitude à lire des textes réglementaires constitue un plus sans être obligatoire. Les moyens pédagogiques
- ✗ Réglementation, documents INRS, modèles d'analyse, etc.
- ✗ Moyens fournis par l'entreprise :
 - Statistiques d'accidents de leur entreprise : taux de fréquence, de gravité et/ou liste des accidents sur la ou les dernières années indiquant la durée de l'arrêt de travail, le siège des lésions et la nature de l'accident.
 - Document unique de l'entreprise

Les méthodes pédagogiques

- ✗ Construction de fiches à partir de la réglementation et de l'analyse critique de modèles
- ✗ Détection de risques sur le terrain et renseignement des fiches

La durée

- ✖ 1 jour

Contenu du programme

Les enjeux de la prévention

- ✖ Point sur la sinistralité dans l'entreprise
- ✖ Point sur les pratiques existantes d'accueil

La construction d'un protocole de chargement et déchargement adapté à l'entreprise à partir de la réglementation

- ✖ Le protocole de chargement / déchargement = un plan de prévention particulier pour les chauffeurs routiers
- ✖ La construction de la fiche
- ✖ La comparaison de la fiche produite à partir de la réglementation avec des fiches existantes

Renseigner le protocole : la détection et la prévention des risques des chauffeurs

- ✖ Renseignement de la partie risques de la fiche par observation directe des lieux de livraison
- ✖ Formulation de mesures de prévention
- ✖ Evaluation de la qualité des mesures avec les Principes généraux de prévention

La construction d'une fiche d'accueil en sécurité d'artisans adaptée à l'entreprise à partir de la réglementation et de l'analyse critique de différents modèles

- ✖ Inventaire des situations de co-activité dans l'entreprise
- ✖ Identification d'indicateurs permettant de décrire la co-activité : nature des travaux, nombre d'acteurs internes et externes, emprise dans les locaux, circulations, permanence des intervenants, présence d'intérimaires dans les intervenants extérieurs...
- ✖ Complément de l'outil d'analyse avec les contenus réglementaires de l'accueil sécurité
- ✖ Analyse critique de modèles et construction d'une fiche d'accueil

Le traitement des risques de co-activité

- ✖ Pour un chantier d'artisans en cours ou à défaut pour un chantier hypothétique : identifications des risques
- ✖ Evaluation des risques avec la méthode de l'entreprise
- ✖ Formulation de mesures de prévention

Aspects réglementaires du suivi du plan de prévention

- ✖ Relations avec l'employeur des personnels intervenants
- ✖ Relations avec le CHSCT ou le CSE des personnels intervenants
- ✖ Mise à jour du plan de prévention

L'évaluation des compétences

- ✖ Production d'une grille d'analyse d'opérations de chargement / déchargement à partir du droit du travail
- ✖ Capacité à identifier des risques liés à la co-activité, les évaluer et les prévenir.